



## Offre limitée non mentionnée dans les mentions légales

Par **Elvira**, le **02/12/2009** à **16:24**

Bonjour,

Je vous expose mon problème :

J'ai voulu bénéficier de l'offre de fidélité de mon fournisseur mobile et renouveler mon téléphone portable. Au moment de faire mon choix, j'opte pour un modèle qui me plait et qui de surcroît bénéficie d'une offre exceptionnelle à savoir une carte mémoire de 4Go offerte.

Voici les conditions de cette offre :

Du 19 novembre au 13 janvier 2010 \*\*\* vous offre une carte mémoire 4Go avec ce mobile. Offre valable pour tout réengagement à un forfait mobile \*\*\*. La carte sera automatiquement insérée dans votre coffret.

Et en dessous, en plus petit, il est mentionné :

Offre valable pour l'achat de ce coffret et la souscription à un forfait \*\*\*. La carte mémoire 4Go est directement insérée dans le coffret.

Je rentre bien dans les conditions requises pour pouvoir bénéficier de cette offre à savoir que j'ai passé ma commande le 29 novembre et qu'il s'agit bien d'un renouvellement de forfait.

Or lorsque je reçois mon colis, pas de carte mémoire ! J'appelle donc le service consommateur, l'employé semble un peu perdu et me répond au bout de plus de 20 minutes qu'il s'agit probablement d'un problème de stock, que cela n'est pas normal mais qu'il allait se renseigner et me tenir au courant.

Le lendemain je reçois un texto de mon fournisseur mobile m'indiquant : Nous ne pouvons pas vous envoyer la carte mémoire. Cette offre spéciale était proposée dans la limite des stocks disponibles.

Ayant eu la présence d'esprit de faire une copie écran de l'offre en question je vérifie et m'aperçois qu'à AUCUN MOMENT il n'est indiqué que cette offre se faisait dans la limite des stocks disponibles. Bien évidemment l'offre n'est actuellement plus indiquée sur le site.

Par ailleurs il me semble évident que cette offre a en partie influencé le choix du modèle de portable je me sens donc vraiment bernée par ce fournisseur mobile.

Ainsi je souhaiterais contacter cette société et leur réclamer toute de même cette carte

mémoire. Je voudrais donc savoir si je suis bien en droit de la réclamer puisqu'il n'était à AUCUN moment indiqué que cette offre était limitée et que de plus cette offre était encore affichée sur le site alors qu'elle n'était PLUS VALABLE.

Merci d'avance pour vos réponses,

Bien cordialement

Elvira